



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 73203

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur l'accès direct à la gynécologie dans le cadre de la réforme de la sécurité sociale. En effet, dans le cadre de cette réforme instaurant le système du médecin traitant, l'accès direct en gynécologie n'est prévu que pour quelques cas comme les suivis de grossesse, la contraception, les examens périodiques de dépistages, etc., les autres motifs de consultation devant faire l'objet d'un passage préalable chez le médecin généraliste. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour élargir l'accès direct en gynécologie à l'ensemble des soins, et ainsi permettre aux femmes de ne pas être pénalisées financièrement.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73203

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 septembre 2005, page 8497